



## Compte-Rendu FO FINANCES 13 de la séance CHS-CT 13 des 15 et 29 Avril 2021.

Après quinze mois de COVID, l'environnement professionnel a été bouleversé par les contraintes sanitaires.

Les agents du MEFR ont fait preuve d'adaptation et de sens des responsabilités.

Après la lecture des déclarations liminaires et l'étude, maintenant, habituelle des mesures prises, par les directions, dans la gestion de crise (TLT, ASA, mesures présentes), ce CHSCT a été l'occasion de remettre sur rail, les problématiques « classiques » qui impactent, les collègues sur leurs différents lieux de travail et de prendre en compte l'activité à domicile.

Dans la foulée des présentations générales de rapports de l'ISST (sites DGDDI et DIRCOFI), et de la note d'orientation (SG) 2021, plusieurs thèmes ont été abordés.

### **Retour sur les groupes de travail (GT) Télétravail (TLT) du 02/04 et du 20/04**

Pour les OS, à l'instar d'autres directions, dans d'autres départements, le CHS doit conduire une étude, aux modalités à définir, pour tirer un bilan sur le TLT. Avant de parler des aménagements, il faut cerner les désirs des agents et les problèmes rencontrés.

**FO réaffirme qu'un RETEX doit être tiré d'un an de TLT-covid.**

**FO réitère sa demande de dégager des crédits CHS** pour le financement ergonomique du poste de travail à domicile. En effet, le manque d'espace et une installation déficiente, nuisent au bien être du salarié. Parmi les pistes d'améliorations possibles, un achat de fauteuils ergonomiques (avec aval de la médecine de prévention) pour les agents possédant ce type de matériel en présentiel et se plaignant de mal de dos.

La direction du CHSCT admet qu'il faille trouver des améliorations mais rechigne à « mettre la main à la poche ». Elle attend le vote du budget DUERP pour estimer les crédits disponibles.

- **La médecine de prévention** conseille de ne pas rester sur la seule problématique des fauteuils ergonomiques. En effet, pour toucher un plus large public, les administrations mettent à disposition, des nouveaux fauteuils « classiques » bien plus confortables et adaptés aux morphologies. Ils ont le mérite de coûter moins cher. Elle rappelle, aussi, que les travailleurs RQTH ont un budget dédié.

- Elle souligne que les agents ne savent pas régler leur assise et ne consultent pas les fiches explicatives. Le problème existe, aussi, sur les mauvaises positions pouvant entraîner des problèmes oculaires. Elle rappelle qu'il existe sur ALIZE, un mémo explicatif sur le positionnement au travail (ALIZE → RH → SST → Vidéo.)

**FO** répond que l'idée des fauteuils ergonomiques est une première étape.

**FO se veut force de propositions.** D'autres solutions, comme le financement de valises à roulettes pour l'emport de dossiers à domicile, peut-être, aussi, envisagé.

Devant la pauvreté participative des décideurs, au sein de ce CHSCT, il nous faut cibler une catégorie de personnels pour débiter les aides avant que tous les agents aient financé, sur leurs deniers, l'achat de leurs matériels.

**FO** estime qu'avec l'aide des fichiers de la médecine de prévention, on pourra définir les besoins pour l'achat de fauteuils à posture adaptée. La dotation se fera sur volontariat.

- Au sujet du volet « acceptabilité » du TLT, évoqué lors du 2ème GT :

**FO interpelle l'INSEE** pour un premier retour sur les travaux débutés par l'ANACT, au sein de cette administration.

**FO** rappelle que la thématique choisie, en local, est le rôle du manager en TLT

- L'INSEE informe que ces travaux ont débuté de façon hybride (présentiel et Télétravail). Deux séances d'entretiens ont été organisées.

**FO** revient sur la problématique du sentiment d'isolement et de malaise en travail à domicile.

Mettant à part, l'expérience actuelle qui tient plus du travail contraint que du TLT (Le TLT est un choix du travailleur; la situation COVID a dénaturé ce mode de fonctionnement),

**FO définit les causes de ce mal-être** par un déficit d'ergonomie (comme débattu précédemment), d'évaluation des charges non intégrées dans le budget (chauffage, fluides), de perte de repères (équipe, horaires, convivialité) et d'informations (liaisons descendantes/ascendantes, transversales), intrusion du monde du travail dans le cocon familial.

Cette addition de difficultés peuvent pousser un individu à s'isoler malgré lui.

Le résultat est un marché « perdant/perdant » entre l'employeur et son salarié.

**FO demande un effort sur la formation de l'encadrement, mais aussi, des agents, car télétravailler n'est pas inné.**

**FO** évoque différents types de formations proposées aujourd'hui.

Formation IGPDE, SAPHIRE

- La présidente du CHSCT 13 annonce que la formation dans son ensemble est priorisée par les administrations.

Pour exemple, à la DGFIP, c'est inscrit dans le plan annuel de formation pour 2021.

Il y a, en effet, un besoin formatif. Cependant, il n'y a pas d'obligation, pour l'instant, à suivre ces préparations.

- La DGDDI indique que des séances, à l'intention de l'encadrement, ont, déjà, eu lieu.

Le retour dans un collectif de travail est évoqué. La crise sanitaire a fait passer de nombreux agents « sous les radars », d'autres se sont forgés des habitudes nouvelles. Dans certains cas, l'articulation TLT et présentiel a été source conflictuelle entre les agents et la répartition des tâches.

A terme, il faudra délimiter le champ des missions, réellement, télétravaillables.

### **- Vote du BUDGET DUERP.**

Après le GT DUERP, où les OS ont exigé de nombreuses corrections, il s'avère que certaines directions (la DGDDI dans son ensemble) n'ont pas compris la philosophie d'utilisation des crédits CHS. Outre le fait que les nouveaux documents n'aient pas été présentés par la douane, certains choix douteux sont, toujours présents.

**FO condamne, une nouvelle fois, le détournement qui est fait du budget CHS.**  
Celui-ci n'est pas un budget supplétif, réservé aux projets immobiliers des administrations.

#### **FO explique sur sa volonté de ne pas voter le budget DUERP/2021.**

Malgré certains efforts comme avoir permis (suite à la proposition de FO du 15/04) la création d'un fond de 7 % dédié au matériel favorisant l'installation ergonomique du télétravailleur, à domicile, il n'est pas possible de cautionner, les dérives de quelques administrations qui continuent à ponctionner indûment, les crédits pour des opérations exotiques ou qui sont à la charge de l'employeur.

#### **- Point d'information sur les 1ere réinstallations au 3ème étage de l'HDD/douane, Avenue Schuman à Marseille.**

Rapporteur : Pôle Logistique Informatique/DI

#### **En préambule, FO tient à souligner les manques apportés à la sécurité du bâtiment.**

En effet, lors de sa visite de site, le mardi 20/05, matin, il a été constaté que les portes étaient ouvertes, sans surveillance, pour permettre la livraison de mobiliers neufs.

Des personnes, non signalées, déambulaient, sans accompagnateurs, dans les étages.

En règle générale, il est inconcevable que des ouvriers du chantier ne soient pas identifiables par un badge ou, au minimum, un vêtement, un marquage d'entreprise.

**FO** fait un parallèle avec l'actualité tragique du commissariat de Rambouillet et demande à la DI de PACA-Corse de faire un effort supérieur à une simple note de rappel des consignes.

Au sujet de l'installation des collègues CODT et CODM au 3ème étage, **FO** relève que, malgré, un environnement amélioré, des problèmes demeurent.

Les agents présents (8) se plaignent de l'exiguïté de la nouvelle salle sociale (de convivialité), commune au deux services.

Cette dernière est plus petite que l'ancienne. Idem pour la répartition des surfaces dédiées aux vestiaires.

Les agents masculins du CODT ont leurs armoires dans une autre partie du bâtiment.

Ce déficit de surface utile peut, à la longue être dommageable pour l'ambiance générale.

**FO** fait remarquer que des finitions n'ont pas été réalisées comme la pose de rideaux aux fenêtres des vestiaires féminins, au détriment de la discrétion.

Le PLI rétorque qu'il a dû faire face aux demandes opérationnelles (DI et DR) et, pour cela, rogner sur l'espace de vie pour installer les salles de crises et de réunions au 3ème. Il fera le nécessaire pour faire installer le matériel manquant.

**- Point d'informations sur divers travaux immobiliers DGFIP.**

Un tour d'horizon des actions de travaux entamés ou en préparation, par la DRFIP 13 avaient été étudiés lors du GT Immobilier du 08/04/21.

Les OS ont réaffirmé, à la maîtrise d'ouvrage (administration), leur volonté de voir respecter les contraintes normatives et de surface lors des réinstallations.

En règle générale, il est demandé un effort de clareté dans la conduite des projets.

Le débat s'est surtout axé sur les demandes répétées d'un syndicat, pour des expertises agréées, sur divers sites (Sainte Anne, Borde).

La position de la direction est de refuser ces expertises.

Les demandes ne seraient pas justifiées, au prétexte qu'elles ne seraient pas étayées par des éléments tangibles.

**FO** souhaite, afin de sortir du blocage réglementaire, qu'une analyse des situations soit faite par l'antenne immobilière du Ministère, comme cela avait été proposé précédemment.

Prochaine séance plénière du CHSCT 13 : jeudi 24 juin 2021

**Représentants FO-Finances 13** : Philippe LANTELME et Marie-Laure SOLANO

**Section Locale FO DGFIP 13, Mèl : [fo.drifip13@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.drifip13@dgfip.finances.gouv.fr)**